



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

ID : 029-242900645-20220324-DE_39_2022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 24 mars de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 18/03/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 25

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, GUILLEMOT André, POULMARC'H Bertrand, DREANO Christelle, Isabelle CLEMENT, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs : TANGUY Christine, pouvoirs à POULMARC'H Bertrand
LAOUENAN – LE LEC Françoise, pouvoirs à TILLIER Dominique
POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à BOUCHERON Dominique

Excusé : ABGUILLERM Christian

Secrétaire de séance : GRIJOL Christian

Délibération N° DE 39-2022

Objet : Dispositif d'Appel à Projets Citoyens

Rapporteur : Katell CHANTREAU

Le PACAET de Douarnenez Communauté adopté le 30 septembre 2021 se compose d'un diagnostic synthétique des consommations énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre, de la production d'énergies renouvelables, de la qualité de l'air, de la séquestration de carbone et de la vulnérabilité du territoire.

Le programme d'actions, quant à lui, comporte les axes suivants : mobilité, énergie et habitat, agriculture et alimentation, biodiversité/espaces verts et naturels, déchets/consommation responsable, eau/mer/tourisme, stratégie et communication. Ce programme d'actions sera considéré comme une boîte à idées pour les élus de Douarnenez Communauté, tout au long du mandat.

Axe stratégie et communication :

Un appel à projets citoyens invite les acteurs de la société civile à proposer des projets de sensibilisation et de formation aux enjeux liés aux transitions : protection de la biodiversité et du milieu marin, démarche zéro déchets ou presque, promotion des mobilités douces et actives, économies d'énergie, préservation de la ressource en eau, alimentation bas carbone, écoconstruction, promotion de l'habitat à faible consommation énergétique, production alimentaire familiale et collective, mutualisation de matériel, etc.

Afin de favoriser l'émergence de nouvelles activités en lien avec les transitions, il est proposé de subventionner des projets portés par des acteurs du territoire.

Ce dispositif consiste en l'octroi de subventions comprises entre 500 € et 2000 €, dans la limite d'une enveloppe financière de 10 000 €, sur l'exercice 2022.

Sont éligibles à l'aide les personnes morales implantées dans l'une des communes de Douarnenez Communauté et remplissant le dossier de candidature et les conditions du règlement en annexe.

**Vu l'avis favorable de la commission Environnement et Transitions du 21 février 2022,
Vu l'avis favorable du bureau du 14 mars 2022,**

Il est proposé :

- **D'adopter le Dispositif d'appel à projets citoyen,**
- **De valider le règlement du dispositif,**
- **De valider le dossier de candidature du dispositif.**
- **D'autoriser le Président à accorder les subventions aux personnes concernées, dans le cadre des dispositions de ce règlement.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 24 mars 2022.

**Le Président,
Philippe AUDURIER**



APPEL A PROJETS CITOYENS GALV RAKTRESOÙ SITOAIAN

Des projets par & pour les habitants

Douarnenez communauté alloue un budget de 10 000 € pour réaliser des actions de sensibilisation et de formation à destination de la population, et notamment les jeunes, les travailleurs, les entreprises, les associations, les retraités, les touristes, sur les enjeux liés aux transitions : protection de la biodiversité et du milieu marin, démarche zéro déchets ou presque, promotion des mobilités douces et actives, économies d'énergie, préservation de la ressource en eau, alimentation bas carbone, écoconstruction, promotion de l'habitat à faible consommation énergétique, production alimentaire familiale et collective, mutualisation de matériel, etc.

Ce projet vise à favoriser l'émergence de nouvelles activités en lien avec les transitions.

Douarnenez Communauté accordera une attention particulière à la diversité des publics touchés et à l'originalité des projets.

Règlement et étapes :

Quand :

Projets à réaliser entre octobre 2022 à novembre 2023.

Où :

Sur le territoire de Douarnenez Communauté ou en dehors si c'est un projet porté par des personnes du territoire.

Combien :

Budget dédié : 10 000€

Montant minimum des dépenses concernant l'action : 500€

Montant maximal de la subvention Dz Co : 2000€

Autofinancement : 20 % minimum. Des coûts de salaire peuvent entrer dans le budget du projet.

Quoi :

Un projet à caractère innovant, qui a un intérêt pour le territoire et ses habitants ou pour le rayonnement du territoire.

Par qui :

Une personne morale : associations, entreprises, coopératives, clubs de sport, écoles, etc.

Pour qui :

Tous les secteurs de la population du territoire, et notamment les jeunes, les travailleurs, les entreprises, les associations, les retraités, les touristes, etc.

Une attention particulière sera accordée aux projets touchant un public intergénérationnel ou un public éloigné des problématiques de Transitions.

Comment :

Conditions :

Dossier de candidature complet + Récépissé déclaration (association) +RIB.

Calendrier :

- Avril 2022 : lancement AAP
- 30 juin 2022 : dernier délai pour le retour des dossiers
- Juillet-août 2022 : analyse technique des dossiers
- Septembre 2022 : analyse politique par la commission Transitions.
- 6 octobre 2022 : vote des subventions en conseil communautaire et publication des résultats
- Octobre : signature convention et premiers versements (50 % des sommes)
- Novembre 2023 : retour bilan de l'action et versement solde de la subvention.

Sélection des projets :

- 1) analyse technique des dossiers (techniciens Douarnenez Communauté)
- 2) analyse politique par la commission Transitions : sélection des projets retenus et des sommes allouées
- 3) passage en conseil communautaire.

Douarnenez Communauté s'autorisera à ne pas retenir tous les projets reçus et à ne pas donner toute la subvention attendue, même si le projet est retenu.

Paiement :

- Versement de 50 % de la subvention au lancement du projet
- Versement du solde (éventuellement ajusté) une fois l'action réalisée, sur présentation du bilan financier et du compte-rendu de l'activité.

Pour tous renseignements :

Raphaël GAUTIER

Raphael.gautier@douarnenez-communauté.fr